



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT

Jeudi 29 avril 2021

CNLE – Ministère des solidarités et de la santé

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 20214
- Intervention de Sylvain MATHIEU, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement de la DIHAL, pour présenter le service public de la rue au logement4
- Échanges et témoignages de Yasmina YOUNES et André MARCEL sur leurs parcours et les difficultés rencontrées dans l'accès à l'hébergement et dans le logement.....7
- Restitution des recommandations du sous-groupe 2 « Leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement » par les présidentes 10
- Points divers 14

Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021**

- **Intervention de Sylvain MATHIEU, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement de la DIHAL, pour présenter le service public de la rue au logement**

- **Échanges et témoignages de Yasmina YOUNES et André MARCEL sur leurs parcours et les difficultés rencontrées dans l'accès à l'hébergement et dans le logement**

- **Restitution des recommandations du sous-groupe 2 « leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement » par les présidentes**

- **Points divers**

Membres présents

➤ COLLÈGE DES ASSOCIATIONS

Philippe MEYNADIER (Restos du Cœur)

➤ COLLÈGE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Alain ROUSSENNAC (FO)
Christine SOVRANO (CGT)

➤ COLLÈGE DES PERSONNES CONCERNÉES

Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)
Camille LARRIEU (CASP)
Jeanne LE TRON (Secours populaire)
André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)
Nathalie MONGUILLON (ATD)
Ali TAMRAOUI (CASP)
Dominique VIRLOGEUX (CHRS Vers l'avenir)
Yasmina YOUNÈS (CNPA-Armée du Salut)

INVITÉS PERMANENTS

➤ ADMINISTRATIONS

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Sylvie GOTTI (DGEVPA)

Ministère de la justice

Lewis HUGUET (DAP)

Ministère des Outremer

Arla POCHE (DGOM)

➤ REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES SOCIAUX

Delphine BAUDET-COLLINET (Union Social pour l'Habitat)
Maryse SYLVESTRE (Union Social pour l'Habitat)

➤ REPRÉSENTANTS DES CONSEILS ET COMITÉS

René DUTREY (Haut comité pour le logement des personnes défavorisées – HCLPD)
Philippe LACROIX (HCLPD)

➤ COMITÉ SCIENTIFIQUE

Isa ALDEGHI (sociologue)
Fanny KOCH-ORTEGA (CASVP)
Pierre-Baptiste MADEC (OFCE)
Pauline PORTEFAIX (Fondation Abbé Pierre)

➤ SECRETARIAT GENERAL DU CNLE

Fatima GUEMIAH
Juliette RAMSTEIN

AUTRES PARTICIPANTS

Julien LÉVY (ODENORE)
Sylvain MATHIEU (DIHAL)

Nombre total de participants : 26

La séance est ouverte à 9 heures 05.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021

Le compte-rendu de la réunion du groupe de travail du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Fanny KOCH-ORTEGA (CASVP) : Je voudrais juste préciser que les nuits de la solidarité ne sont pas portées par les associations mais par les collectivités.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Le sous-groupe 3 se réunira une dernière fois le 4 mai et le lendemain, le sous-groupe 4 « l'accès alimentaire dans le logement social » se réunira pour la première fois. La prochaine réunion plénière se tiendra le 27 mai 2021.

Intervention de Sylvain MATHIEU, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement de la DIHAL, pour présenter le service public de la rue au logement

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : Mon objectif est de partager avec vous notre stratégie, les effets que cette dernière a déjà provoqués et ceux que nous en attendons. Je suis par ailleurs intéressé par vos retours, votre perception, vos réflexions et propositions pour pouvoir échanger.

Le service public de la rue au logement, que nous avons lancé depuis le 1^{er} janvier 2021, illustre une réelle volonté d'aller encore plus loin dans la réponse publique sur le sujet. Le service public de la rue au logement part du Logement d'abord et essaie de se déployer sur l'ensemble du territoire avec une manière de faire qui soit la plus forte et la plus efficace possible. Par le biais de ce service public, nous exprimons une forme de responsabilité commune et de responsabilité partagée pour un bien commun.

Le plan quinquennal Logement d'abord a été lancé par le Président de la République en 2017 avec l'idée de permettre un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté. Ce plan quinquennal prend en réalité ses racines dès 2009-2010, lorsque que Benoist APPARU a commencé à lancer plusieurs idées, voire même encore plus loin lorsque des expérimentations menées aux États-Unis dans les années 2000 ont remis en cause le modèle en escalier apparu dans les années 1970 (passer de la rue vers un accueil de jour, puis vers un hébergement d'urgence, puis vers un centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRIS, puis vers un logement adapté, etc.). Le modèle en escalier sous-tendait que les personnes à la rue présentaient un déficit et qu'il fallait leur apprendre le logement. Or au cours des années 2000, ce modèle a été remis en cause. Il s'agissait au contraire de s'appuyer sur les compétences des personnes pour les faire accéder plus rapidement au logement, sans évoquer une « capacité » d'apprentissage à vivre en logement. Cette nouvelle approche a débuté dans le domaine de la santé et s'est répandue. En 2009-2010, Benoist APPARU, ministre du logement à l'époque, a commencé à lancer plusieurs éléments comme les SIAO et le Chez soi d'abord. L'expérimentation du Chez soi d'abord a été menée sur 700 personnes, dont la moitié a été directement installée en logement privé ou social avec un accompagnement très important, et l'autre moitié est restée dans le droit commun. Les personnes concernées avaient en moyenne six à huit ans de présence à la rue et présentaient de sérieuses pathologies psychiatriques avec des addictions associées – les personnes a priori les plus éloignées du logement. Cette expérimentation – la plus grande en Europe – a montré plusieurs éléments ayant validé l'idée du Logement d'abord : 1/ plus de 80% des personnes ayant accédé directement de la rue au logement sont restés dans leur logement ; 2/ les personnes allaient mieux, certaines reprenaient des contacts familiaux ; 3/ cette solution coûtait moins cher malgré un coût élevé d'accompagnement (6 000 euros de moins par an et par personne).

Le Logement d'abord s'est construit sur des éléments forts répandus dans de nombreux pays. La France n'a pas été la première à la développer mais elle le développe aujourd'hui massivement sur l'ensemble du territoire car l'État a la compétence hébergement alors que dans d'autres pays, cette compétence relève des collectivités territoriales. Le Logement d'abord s'appuie sur les compétences des personnes. Il s'agit d'une politique très territoriale dans laquelle l'État et les collectivités locales travaillent étroitement en partenariat.

En 2018, nous avons lancé l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Vingt-trois territoires ont répondu mais certains territoires n'ont pas souhaité répondre parfois pour des raisons politiques. Nous avons lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt en ce début d'année et cette réticence a complètement disparu. Toutes les tendances

politiques – à l'exception du Rassemblement national – y sont ce qui montre le consensus aujourd'hui autour du Logement d'abord. En outre, la crise sanitaire a démontré combien être dans son logement constituait un élément de protection. La Cour des comptes dans son dernier rapport, a marqué son approbation quant à cette politique et même demande son accélération.

Le nombre de places d'hébergement généraliste progresse chaque année et atteint 200 000 places en 2020 (contre 80 000 en 2012). Cela illustre une meilleure réponse de l'État en termes de mise à l'abri mais les besoins sont là et toutes les situations ne sont pas couvertes. Des questions de pauvreté et de difficulté d'accès au logement se posent. La crise migratoire a également créé un afflux de personnes à héberger. Le budget dépensé du programme 177 s'est élevé à 2,5 milliards d'euros en 2020. Les SIAO et le SAMU social sont financés quasiment à 100% par l'État. Il faudrait ajouter les 100 000 places du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Au total, environ 300 000 places d'hébergement existent financées par l'Etat. Sur les 200 000 places d'hébergement hors demandeurs d'asile, il existe environ 70 000 places d'hôtel.

Cependant, ce chiffre de 200 000 prises en charge est inquiétant en lui-même car il est l'illustration d'une très forte pression des besoins. En termes de Logement d'abord, l'hébergement n'est en outre pas LA solution. Certaines personnes n'ont certes pas de droits complets et ne peuvent donc pas accéder au logement par ce biais mais il y a beaucoup d'autres personnes sont directement concernées. Le programme Logement d'abord permet également des augmentations assez considérables de places en logement adapté, notamment en pension de famille mais également en intermédiation locative, etc. Il existe par ailleurs une très forte incitation sur la réalisation de PLAI : si le nombre de logements sociaux a diminué en 2020, la baisse a été moins importante pour les catégories PLAI en raison d'une volonté de maintenir le plus possible de logement abordables.

Pour résumer, le plan quinquennal a été mis en place en septembre 2017. Les différentes mesures prévues par le plan ont été développées dans les territoires avec une répercussion immédiate sur l'augmentation de personnes sans-domicile logées puisqu'entre 2018 et 2020, au moins 235 000 personnes sans-abri ou hébergées ont accédé au logement.

Les résultats sont importants mais ils ne sont pas suffisants. Le service public de la rue au logement a justement pour objectif d'améliorer encore plus la réponse publique en permettant notamment le portage de cette politique par une seule structure, la DIHAL pour plus d'efficacité. Avant le 1^{er} janvier intervenaient à la fois la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour l'hébergement, la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) pour l'accès au logement et au logement adapté, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) faisant le pont entre les deux. Désormais, la DIHAL comprend toutes les compétences hébergement financées par le programme 177 et tous les éléments permettant un meilleur accès au logement en partenariat approfondi avec la DHUP.

Au niveau territorial existe la même volonté de rassembler toutes les énergies dans la mise en œuvre du service public de la rue au logement : l'État, les collectivités locales, les associations, les bailleurs, les personnes concernées.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Dans le fil de discussion, Yasmina YOUNÈS demande pourquoi nous ne disposons pas de retour sur ce qui a été mis en place et qui a fonctionné, où et comment.

Dominique VIRLOGEUX (personne concernée – CHRS Vers l'avenir) : Il faut informer les gens dans la rue que le dispositif Logement d'abord existe. Il y a ensuite l'aspect monétaire.

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : Concernant l'information, vous avez raison. L'État ne sait pas bien communiquer et cela tient au fait que l'État est divers (central, déconcentré) et qu'il entre en interférence avec les collectivités. Bien souvent, les associations agissent parce qu'elles sont financées par l'État ; or c'est rarement mis en avant. L'État sur ce champ de compétence est certes un acteur de proximité mais agit à travers d'autres ; il passe par des intermédiaires, des associations, des collectivités locales, etc ce qui nuit à la visibilité de son action alors même qu'il en est le plus souvent le financeur exclusif. Cela dit nous avons communiqué régulièrement sur ce sujet mais il faut bien dire que nos actions sont guère reprises par les médias généralistes. Il s'agit également d'améliorer le lien entre les différents partenaires pour assurer une meilleure communication. Il s'agit aussi de faire connaître les dispositifs et donc l'un des projets du service public de la rue au logement vise à améliorer

l'articulation des maraudes pour assurer un meilleur suivi et un meilleur lien avec les personnes en situation de sans-abrisme. Enfin, je rappelle que le Logement d'abord n'est pas une loi au sens strict du terme mais la ministre du logement Emmanuelle WARGON a indiqué qu'elle souhaiterait une loi de programmation.

Vous parliez ensuite de l'aspect monétaire. Dans le Chez soi d'abord, l'État participait pour combler l'écart entre ce que les personnes étaient capables de payer et le loyer si nécessaire. Cela renvoie au sujet général des aides et de l'intermédiation locative. Nous souhaitons déclencher l'accompagnement en fonction des besoins. L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est financé à hauteur d'environ 35 millions d'euros. L'ensemble des crédits consacrés par l'État et les collectivités locales à des aides directement liées à l'accompagnement vers le logement totalise environ 200 millions d'euros par an. Il s'agit de coordonner ces aides pour que notre réponse soit la plus efficace possible. Il faut non pas rentrer par les procédures mais par les besoins.

Concernant les maisons-relais, nous avons lancé un programme de 10 000 logements en pensions de famille. Nous avons demandé aux préfets de nous faire remonter leurs besoins et leur avons assuré que nous couvririons leurs frais de fonctionnement. Tout ne dépend cependant pas que de l'État et des financements. Les collectivités locales donnent les permis de construire. Il faut donc communiquer et former les élus à cet égard.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Dans le fil de discussion, Isa ALDEGHI pose des questions sur les DOM et sur le cas particulier de Mayotte où le préfet décide de la destruction de quartiers populaires sans hébergement ni relogement.

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : Il est exact qu'il n'existe pas suffisamment de moyens en terme d'hébergement sur les deux départements de Mayotte et de la Guyane. Chaque hiver, nous ouvrons des places qui sont pérennisées à la fin de l'hiver mais évidemment dans les départements d'outremer, la saisonnalité n'est pas la même et aucun « place hivernale » n'est ouverte puis pérennisée. Par conséquent, ces départements ont accumulé du retard depuis des années en termes de capacité d'hébergement. Dès le 1^{er} janvier 2021, j'ai organisé des conférences avec les DOM en vue d'augmenter leurs moyens leur permettant d'ouvrir des maisons-relais. Les questions d'accès à l'eau sont également suivies par la DIHAL qui a un chantier notamment sur la résorption des bidonvilles. Notre travail est cependant essentiellement ciblé vers les personnes migrantes intra-européennes (Roumanie, Bulgarie) ce qui ne concerne donc pas les DROM.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Christine SOVRANO demande sur le fil de discussion ce que vous entendez par mauvaise coordination des financements dans le cadre de l'accompagnement.

Julien LÉVY (ODENORE) : Je voudrais revenir sur l'intervention de Dominique VIRLOGEUX qui renvoie à une forme de non-connaissance. Je suis chercheur à l'Observatoire des non-recours aux droits et aux services et je suis co-porteur de la charte publique des politiques sociales. La question de la connaissance et de la non-connaissance et tous les enjeux de non-recours, du respect du droit et du choix des personnes m'importent beaucoup. Je pilote deux recherches qui évaluent la mise en œuvre du Logement d'abord à Lyon et à Grenoble en s'appuyant sur la réception du Logement d'abord par les publics en suivant 50 personnes à Grenoble et 50 personnes à Lyon. De nombreuses personnes interrogées soulignent des éléments très positifs sur leur expérience de l'accompagnement et en même temps, une période de confusion persiste au moment de l'entrée dans le logement. La question soulevée par Dominique VIRLOGEUX porte moins sur la coordination des acteurs que sur la clarté de cette offre. Clarifier la question du droit pour permettre l'exercice du choix est important et décisif.

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : L'information et la connaissance doivent être disponibles car nous nous appuyons sur les connaissances des personnes. La politique du Logement d'abord est traduite sur le terrain par des milliers de professionnels et bénévoles, ce qui signifie que ces personnes doivent à la fois comprendre les principes et les procédures pour pouvoir mettre l'information à disposition des publics concernés. Je pense à ce titre que la formation des travailleurs sociaux n'est pas optimale. Une occasion a été certainement manquée au moment des états-généraux du travail social, durant lesquels il était possible de revoir la formation initiale et continue des travailleurs sociaux. Je pense qu'il existe une forme de conservatisme ayant empêché ces modifications. Je vois cependant des changements générationnels et des volontés de faire différentes. La partie logement dans la formation des travailleurs sociaux est faible, alors même qu'il s'agit d'une demande prioritaire. La DIHAL n'est pas en charge de

la formation des travailleurs sociaux mais elle discute avec la DGCS pour tenter d'améliorer cela. S'agissant du problème structurel de la disponibilité de l'information, vous pointez un sérieux sujet de réflexion. Il s'agit de savoir si nous sommes capables de centraliser au niveau d'un territoire l'information relative à l'accès au logement et aux capacités de relogement. La réforme que nous envisageons vise à transformer la gouvernance des SIAO, notamment pour concentrer l'ensemble des capacités de relogement. Cela est difficile car les compétences de l'accès au logement sont très partagées entre les acteurs : l'État, le département et les métropoles, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et les centres communaux d'action sociale (CCAS), les associations qui gèrent les centres d'hébergement, les bailleurs, etc. Des travaux de coordination ont été menés mais nous pouvons encore nous améliorer. Il faut toujours trouver un point d'équilibre entre les différents acteurs. Il existe néanmoins un sujet autour de la capacité à rassembler l'information.

Le service public de la rue au logement vise également à donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs car tout le monde travaille en permanence en urgence. Il s'agit de développer davantage de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et de clarifier le pilotage aux résultats. Aujourd'hui, la politique du Logement d'abord est nationale mais certains territoires, représentant 32% de la population françaises (environ 90% des métropoles), se sont engagés à avancer plus rapidement sur ce sujet.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Merci pour votre intervention et la clarté de vos réponses.

Christine SOVRANO (partenaires sociaux – CGT) : concernant la formation des travailleurs sociaux dans le cadre des états-généraux sur le travail social, je suis un peu étonnée de vos propos. Certains diplômes ont été revus dans le cadre de la formation initiale, laquelle permet d'aborder tous les nouveaux dispositifs et politiques publiques. La formation continue appartient ensuite aux collectivités ou aux différents employeurs. Je rappelle que les diplômes des travailleurs sociaux sont des diplômes d'État qui étudient l'ensemble des politiques publiques et des publics accompagnés par les professionnels. De fait, tout ce qui est plus spécifique en termes d'évolution des politiques publiques relève de la formation continue que doit assurer l'employeur.

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : Mes propos sont le reflet de toutes les discussions que j'ai pu avoir avec les personnes dans les structures et les personnes accompagnées. Le sujet de la difficulté de la connaissance des systèmes et des questions d'accès au logement revient souvent. Je pense réellement qu'il existe un problème dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux. La part consacrée au logement est faible dans la formation initiale. Il s'agit certes d'un diplôme général, mais la spécialisation dans le logement n'est pas réellement valorisée et les diplômés comptent beaucoup sur la formation « de terrain ». Un effort doit être fait sur la valorisation de cette formation continue et les travailleurs sociaux doivent voir leurs acquis valorisés dans le cadre d'une progression de carrière.

Échanges et témoignages de Yasmina YOUNES et André MARCEL sur leurs parcours et les difficultés rencontrées dans l'accès à l'hébergement et dans le logement

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Yasmina, tu fais partie du cinquième collège depuis déjà quelque temps et tu as eu des moments difficiles pour accéder au logement. Peux-tu rapidement revenir sur ton parcours et sur les différentes étapes que tu as traversées ?

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : En effet, j'ai traversé une période difficile pour retrouver un logement. Avant cela, j'ai aussi connu la DASS – aujourd'hui l'ASE. J'appartiens à une famille qui vivait dans la précarité. Une assistante sociale qui ne connaissait pas les cultures différentes a alerté la DASS et j'ai été placée un an puis émancipée à seize ans. Je me suis débrouillée, un peu à la rue, quelques allers et retours chez mes parents, des petits boulots et des mauvaises rencontres. Un jour, je me suis retrouvée à la rue. On ne dort pas, on fait tout pour se protéger. Le plus dur n'est pas nécessairement la durée passée dans la rue mais les conditions de vie dans la rue. J'étais épuisée, cela ne pouvait pas durer. Une rencontre dans un contexte sanitaire m'a aidée à me reposer, à réfléchir et lors d'une hospitalisation, un médecin a fait le lien entre une assistante sociale et moi. J'étais en rupture de mes droits. Tous mes papiers ont été refaits, l'assistante sociale m'a conseillée et ma situation a été régularisée. À la sortie de l'hospitalisation, elle m'a trouvé un centre d'hébergement pour femmes. J'y restais trois semaines par-là, trois semaines par ici.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Combien de temps cette période a-t-elle duré et qu'est ce qui a été le plus important dans ton suivi ?

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : Cela a duré dix ans. Ce qui a été le plus important sont l'accompagnement et le fardeau mental dans un contexte dit marginal pour aller vers et dans le logement et retrouver une vie sociale. Un relai d'accompagnement s'est mis en place pendant l'hébergement en fonction de ma situation personnelle mais sans stabilité. Ma demande de logement a été faite mais cela prend du temps. Je connaissais très bien la procédure à l'époque – il s'agissait de la procédure d'urgence, mais quand on se trouve dans l'engrenage, c'est long. On rencontre des problèmes pour fournir des papiers, on les perd souvent, on est en rupture, on développe une allergie à l'administration. J'ai bénéficié de mains tendues même si c'était long.

J'ai été intégrée dans un dispositif médico-social, ce qui m'a ouvert la porte. Je comprends quand on parle de parcours méritant, même si je trouve que ce terme n'est pas exact. J'ai été dans un hébergement de stabilisation durant deux ans après avoir signé un contrat de travail. On m'a placée dans un appartement thérapeutique pendant environ trois ans, ce qui m'a permis un suivi.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Cela a donc duré dix ans avant d'accéder à un logement personnel privatif ?

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : Oui. J'ai obtenu un studio puis un F2 avec le DALO. Il est rare de pouvoir changer mais je travaillais, j'étais acharnée. C'est une revanche. Je suis locataire en titre, autonome et plus ou moins indépendante mais tout cela reste fragile. À force de courir et de se construire, on n'a pas le temps de se poser ni de prendre du recul. On se dit qu'il n'y a pas si longtemps, on était loin. Cela fragilise et il suffit d'un élément déclencheur pour que cela nous bloque. Il s'agit d'un travail quotidien. Il faut toujours garder la tête sur les épaules, on n'a pas le droit à l'erreur. Il faut du temps. Nous avons du mal à aller vers les institutions.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Quels sont les points positifs à retenir ?

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : L'accompagnement, soutenir et maintenir les personnes dans ce processus en évaluant les étapes à chaque fois.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Merci beaucoup. Dominique VIRLOGEUX mentionne dans le fil de discussion que la rue est difficile pour les femmes, notamment pour l'hygiène.

Julien LÉVY (ODENORE) : Merci pour la description de votre parcours et la clarté de votre propos. J'ai relevé la lenteur du processus et la relation qui se délite avec les institutions au fur et à mesure des épreuves. Cette relation estimée distante aux institutions est le fruit de relations compliquées, conflictuelles et de ruptures qui se sont jouées avec ces mêmes institutions. Par ailleurs, la précarité se maintient et nécessite de rester constamment vigilant pour ne pas rebasculer.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Merci pour la clarté de tes propos qui reflètent une prise de conscience et un recul permettant de participer aux travaux du CNLE. Tu illustres la nécessité de prendre en compte la temporalité et tu as également parlé des personnes que tu as rencontrées. Il faudrait multiplier ces personnes qui apportent le soutien nécessaire.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : André, tu es un pionnier du cinquième collège engagé depuis 2018. Comme Yasmina, tu as rencontré des difficultés pour accéder au logement. Nous souhaiterions t'écouter à ce sujet.

André MARCEL (personne concernée – Les Petits Frères des Pauvres) : Mon parcours personnel fait suite à une perte d'emploi. J'ai passé huit mois à la rue, je suis devenu une personne sans domicile. Après huit jours d'errance dans les rues de Paris, j'ai eu la chance de trouver un local étudiant en travaux dans lequel se trouvait un point d'eau, ce qui me permettait de me laver et de garder une certaine dignité. Je ne pouvais pas rester dans ce local la journée en raison des travaux. Je n'ai pas appelé le 115 à cette époque par manque d'information. J'ai ensuite croisé une maraude qui m'a permis d'avoir un premier contact et de connaître les lieux indispensables pour les personnes à la rue grâce à une notice éditée par la mairie de Paris et au bouche-à-oreille. J'ai ainsi découvert le restaurant solidaire. La mairie m'a proposé des locaux mis à disposition et gérés par Emmaüs, me permettant d'avoir un certain confort pendant deux mois. Par la suite, Emmaüs m'a proposé un foyer dans le nord

de Paris. Cette situation a duré deux ans. Emmaüs m'apportait une aide administrative et un accompagnement social et budgétaire. En raison de travaux dans ce foyer, je me suis retrouvé dans un autre foyer d'Emmaüs très excentré en Essonne. Ma domiciliation étant à Paris, cela m'a demandé de faire beaucoup d'allers et retours qui m'ont affaibli. J'ai ensuite été hospitalisé et l'assistante sociale de l'hôpital m'a orienté vers les Petits Frères des Pauvres. J'ai été marqué par leur grande disponibilité, leur grande écoute, leur respect des personnes, leur accompagnement de qualité par les bénévoles et les stagiaires, leurs activités culturelles et sportives, les accueils de jour, les séjours de vacances. Grâce à cet accompagnement, j'ai pu faire ma demande de logement social DALO, d'AAH, de retraite. Je me suis retrouvé à l'hôtel pendant huit mois, puis dans une pension de famille gérée par les Petits Frères pendant cinq ans. Depuis trois, je suis locataire d'un logement social géré par Paris Habitat. J'ai pu poser les valises et me sentir enfin chez moi. Pour un retour à un logement pérenne, le temps passé à la rue est très important. Avant tout retour en logement, une mise en confiance est indispensable. On ne peut pas remettre en logement une personne qui était à la rue sans accompagnement social, administratif et de gestion des revenus. Nous sommes confrontés à des problèmes de refus de soins qui engendrent des troubles de la personnalité, des troubles de santé physiques, de graves pathologies psychiatriques. Se retrouver à la rue à Paris est difficile mais les associations sont nombreuses et complémentaires, contrairement à la banlieue dans laquelle les personnes à la rue sont plus isolées et rencontrent des problèmes de mobilité. Au-delà de l'accompagnement, plus la personne est âgée, plus le retour au logement pérenne est difficile.

Ali TAMRAOUI (personne concernée – CASP) : Merci Yasmina pour votre témoignage, votre ténacité et votre courage. J'espère que vous faites profiter votre expérience aux démunis autour de vous.

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : Oui, c'est pour cela que je suis là aujourd'hui.

Dominique VIRLOGEUX (personne concernée – CHRS Vers l'avenir) : Il est vrai qu'il est plus simple d'être à la rue à Paris qu'en banlieue ou en territoire rural car toutes les grandes associations sont à Paris. Merci André pour ton soutien depuis longtemps.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Dans le fil de discussion, Isa ALDEGHI indique que dans les années 1980, des études montraient que de nombreux jeunes à la rue avaient été pris en charge par l'ASE.

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : Je remercie les personnes qui ont témoigné. J'ai été directeur général du CASVP et les restaurants solidaires ont été créés lorsque j'y étais. Je voudrais revenir sur deux points. La question de l'accompagnement et du temps est vraiment centrale. Le Logement d'abord se base sur cette question. Les crédits d'accompagnement ont notamment été augmentés. Quant au temps, je suis frappé que certaines mesures aient des durées limitées. Il existe certes des normes, mais il est nécessaire de rester souple. Un autre point concerne le droit à l'échec. Il ne faut pas lâcher les personnes ; il faut éviter les ruptures qui sont difficiles à encaisser. Certaines ruptures pourraient être évitées si l'accompagnement était plus continu, plus fluide. Les maraudes, qui constituent le premier contact, doivent par ailleurs être connectées avec toutes les capacités de faire, ce qui suppose une meilleure organisation. Il faut valoriser et accompagner le travail formidable réalisé par les travailleurs sociaux pour l'évolution de carrière de ces derniers et pour les personnes accompagnées. Cela va ensemble. Au-delà des travailleurs sociaux, il faut parler des cadres intermédiaires qui sont responsables des travailleurs sociaux et responsabiliser les gestionnaires des structures, les cadres de l'État, les collectivités territoriales sur le sujet.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : J'apprécie que vous mettiez en avant le facteur temps. J'aimerais que le terme rupture soit abandonné au profit d'un autre terme plus positif. Une rupture se réfère à un dispositif, à une structure. Or parfois, une personne a besoin de s'éloigner tout en sachant qu'elle peut revenir et trouver un soutien. Il faudrait aussi parler des acteurs sociaux au lieu des travailleurs sociaux.

Dominique VIRLOGEUX (personne concernée – CHRS Vers l'avenir) : Quand nous entrons en logement, il existe une certaine rupture d'accompagnement. Les Foyers vers l'avenir mettent en place un service gratuit d'écoute téléphonique pour les personnes placées dans des logements, ce qui évite les ruptures.

Christine SOVRANO (CGT) : Merci d'avoir rappelé que la question de la temporalité est essentielle dans l'accompagnement. Les pouvoirs publics définissent les mesures administratives d'accompagnement, lesquelles se heurtent parfois à la temporalité des personnes. S'agissant de la

valorisation des travailleurs sociaux, il faudrait augmenter leurs salaires, or ce n'est pas la direction qui semble prise avec les baisses de financement des CHRS notamment.

Fatouma DIOP (personne concernée – Les Petits Frères des Pauvres) : Un toit sur la tête constitue la première aide qui peut être apportée à une personne à la rue. Malgré les efforts, il reste beaucoup à faire. Une personne dans la rue est invisible et toutes les aides qui peuvent lui être apportées ne sont rien tant que cette personne n'a pas un toit sur la tête.

Sylvain MATHIEU (DIHAL) : Sur la question du maintien du lien, je suis totalement d'accord. Je pense qu'il existe des ruptures et dire le mot permet également d'apporter des réponses. Le droit à l'échec est lié à ce travail de maintien du lien. Concernant l'accompagnement dans le logement, je travaille à faire en sorte que le travail ne soit pas terminé au moment où les personnes entrent dans le logement. Sur les questions de tarification, je n'étais pas favorable aux tarifs plafonds mais je l'analyse aussi comme le signe d'un manque de clarté vis-à-vis de l'apport des structures et notamment des CHRS. Il faut montrer cet apport, ce qui suppose la mise en place d'indicateurs. Je souhaite que la réforme de la tarification mette en évidence les besoins spécifiques selon les publics accompagnés. Les financements doivent permettre la valorisation de ce travail. Quant aux salaires, il faut valoriser le travail des travailleurs sociaux mais cela passe là également par une meilleure visibilité.

Restitution des recommandations du sous-groupe 2 « leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement » par les présidentes

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Pour rappel, un sous-groupe s'est réuni sur le thème « connaissance des publics et des territoires » et deux sous-groupes se sont réunis sur le thème « leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement ». Une réunion s'est tenue le 20 avril avec les représentants de ces sous-groupes pour commencer à réfléchir ensemble à des pistes de recommandations. Nous allons vous restituer ces éléments. Un travail de rédaction sera ensuite engagé, lequel donnera lieu à des allers et retours et des partages de documents. Il faudrait que l'avis soit rédigé fin septembre/début octobre 2021, pour une présentation début décembre lors de la plénière du CNLE. Je vous propose de présenter dans un premier temps les retours du sous-groupe 1, puis les retours du sous-groupe 2.

Lors des discussions et des échanges du sous-groupe 1, il est apparu important, avant de rentrer dans les recommandations, de rappeler en introduction les éléments de contexte et les objectifs du groupe de travail et d'inclure une définition des termes et sigles employés.

Le premier sous-groupe « connaissance des publics et des territoires » a réfléchi en premier lieu à l'objectif du renforcement de cette connaissance : il s'agit de « visibiliser » certaines situations et de réduire le volume de ces publics en situation de mal-logement ou à la rue. Au-delà de la connaissance statistique, il faut aussi connaître la situation, les besoins, les souhaits, les projets des personnes concernées. Ces dernières doivent être placées au centre des travaux.

Il nous a été présenté la grille ETHOS (*European Typology on Homelessness and housing exclusion*) qui permet de catégoriser les situations d'absence de logement ou de mal-logement pour mieux observer ce phénomène, et qui fixe des principes d'organisation de la connaissance de ces publics. Il y est notamment prévu que les observations ne doivent pas être menées dans une logique de contrôle mais dans une logique participative, régulière et selon une méthode robuste et réaliste. Nous avons suggéré de nous appuyer sur les catégories de la grille ETHOS dans nos recommandations pour avoir une meilleure observation globale du phénomène de l'absence de logement et de mal-logement.

Cette observation devra respecter les principes d'utilité, de participation, de périodicité. Il existe par ailleurs plusieurs modes d'observation, au-delà des enquêtes statistiques qui ne sont pas menées sur des périodicités suffisantes. Ces enquêtes nationales pourraient être accompagnées par un travail comme celui mené lors des nuits de la solidarité.

La question des besoins en outremer a été abordée, avec un manque d'outils statistiques d'observation. Les outils permettant de suivre la demande de logement doivent converger pour assurer une meilleure observation des situations et une meilleure prise en charge des publics.

Jeanne LE TRON (personne concernée – Secours populaire) : L'introduction pourrait mentionner la nécessité de changer profondément certains éléments, notamment les habitudes de traitement des personnes précaires qui peuvent conduire pour ces dernières à un sentiment d'infériorité. Il existe réellement des problèmes culturels conduisant à traiter les personnes d'une mauvaise manière.

BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Merci, c'est noté.

René DUTREY (Rapporteur) : Le terme de « grille ETHOS » est très technocratique. Il faudrait peut-être détailler les catégories de cette grille pour mieux l'incarner.

Christine SOVRANO (partenaires sociaux – CGT) : Le droit au logement est un droit fondamental qu'il faudrait affirmer en introduction. Par ailleurs, nous nous inscrivons dans le cadre de politiques actives avec des droits et des devoirs qui s'inscrivent à contrario du respect de la temporalité. Un accompagnement respectueux de la personne implique que cette dernière peut le refuser. Or ce n'est pas le cas quand on recherche absolument des résultats.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Il est important d'affirmer des convictions en introduction et s'il est nécessaire de mieux connaître les publics, il faut faire la chasse aux représentations. Il faut affirmer que le droit au logement est inaliénable.

René DUTREY (Rapporteur) : Le droit au logement est un droit objectif à valeur constitutionnelle mais il n'est pas inscrit dans la Constitution, qui mentionne uniquement le droit à une vie décente – contrairement au droit constitutionnel de propriété, qui engendre notamment le fait que le droit de propriété est privilégié sur le droit au logement lors des expulsions. Par ailleurs, à l'instar de la grille ETHOS qui devient un outil de pilotage des politiques publiques, l'observation des personnes en situation de mal-logement ou d'absence de logement devrait permettre de mettre en place des politiques publiques adéquates sur chaque catégorie.

Christine SOVRANO (partenaires sociaux – CGT) : Il faudrait articuler la question du droit fondamental au logement à la question de l'égalité des chances selon les territoires. Cela renvoie encore aux politiques publiques. Enfin, il n'existe pas de dispositif public clair de logement pour les publics étrangers.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Il faut en effet assurer une équité d'accès au logement quels que soient les territoires et la situation des publics (jeunes sortants de l'ASE, retraités, étrangers, etc.).

André MARCEL (personne concernée – Les Petits Frères des Pauvres) : Il faut s'occuper des personnes à la rue.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Il faut effectivement prendre en compte l'ensemble des publics quelles que soient leur situation et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Dans le fil de discussion, Yasmina YOUNÈS mentionne que dès lors qu'une personne est dans la rue et sollicite de l'aide, elle est perçue comme se trouvant dans une situation d'infériorité. Ali TAMRAOUI indique que les personnes doivent participer à des activités bénévoles pour montrer qu'elles ne sont pas assistées et qu'elles peuvent être utiles à la société à l'échelle. Isa ALDEGHI explique que la connaissance des publics doit permettre de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées et de vérifier si les politiques existantes permettent de diminuer ou résoudre ces problèmes.

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : Lorsqu'une personne a la rue rencontre un problème psychologique, vers quel dispositif doit-elle être orientée ?

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Il s'agit de mettre la personne et ses besoins au centre. Il faut individualiser les accompagnements et trouver des points d'appui pour ne pas se retrouver démuné devant les situations. Il faudrait en effet pouvoir distinguer les dispositifs Chez soi d'abord et Logement d'abord pour que cela soit clair.

Christine SOVRANO (partenaires sociaux – CGT) : Je pense que nos recommandations devraient comprendre la préconisation d'un accompagnement global. Par ailleurs, il faut interroger le dispositif en tant que tel et voir en quoi il ne respecte pas la temporalité des personnes. On ne regarde en général

qu'une toute petite partie des acteurs – généralement les acteurs de terrain – alors que l'évaluation devrait porter sur l'ensemble du dispositif.

Dominique VIRLOGEUX (personne concernée – CHRS Vers l'avenir) : Il existe une confusion entre les différents dispositifs. Il faudrait détailler les critères propres à chaque mesure.

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : Les bailleurs mélangent parfois un Chez soi d'abord et le Logement d'abord et mettent des personnes non accompagnées dans des logements. Il faut clarifier ces attributions. Je souffre de voir les personnes exclues par certains locataires alors qu'ils font des efforts.

Dominique VIRLOGEUX (personne concernée – CHRS Vers l'avenir) : Le Chez soi d'abord est toujours en expérimentation.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Il faudrait mentionner les interventions qui ont nourri nos réflexions. Dans le sous-groupe 2, nous avons estimé nécessaire de rappeler en introduction le droit fondamental à vivre dignement et les freins à l'accès à des droits fondamentaux, avec la question du rôle du service public dans le respect de ces droits. Il faudrait par ailleurs rappeler l'importance de partir de la personne, de son projet de vie, de ses désirs, lesquels constituent des leviers pour accéder à des besoins. La personne accompagnée doit pouvoir s'impliquer et avoir le droit de faire des allers et retours. Nous avons également estimé important de redéfinir ce qu'est l'accompagnement. Il faudrait faire un retour sur ce qui fonctionne ou pas et être en mesure de l'expliquer afin de parvenir à une recommandation cohérente. L'accompagnement doit s'adapter à la personne et aux différents parcours de vie. Nous avons estimé nécessaire de faire avec les personnes et non pas à leur place mais les dispositifs ne laissent pas toujours cette possibilité. Nous avons considéré qu'il existait une marge d'amélioration dans la posture d'accompagnement des acteurs locaux (élus, CCAS, etc.) : lorsque tout passe par Internet, être derrière un écran ne permet pas toujours de prendre en compte les difficultés, les projets des personnes concernées. Nous avons relevé que les conditions de travail des professionnels interrogent la manière dont les dispositifs sont conçus et ne permettent pas toujours d'aller dans le sens des personnes (nombre de personnes accompagnées par intervenant social et réduction de la durée de l'accompagnement). Nous souhaitons que soit garanti un droit à l'accompagnement fondé sur le principe du rétablissement mais nous nous interrogeons sur la connotation médicale du terme « rétablissement ». Nous avons posé la question du financement des associations, sachant que certaines subventions ont été interrompues. Nous avons insisté sur le principe du respect du choix des personnes et sur le droit à l'erreur, sur la nécessité de développer l'aller-retour en déployant des équipes pluridisciplinaires mobiles (juridiques et sociales) et sur le renforcement de l'accueil physique dans les structures alors que la tendance s'inscrit plutôt à la réduction des accueils au profit d'internet. Nous avons également relu l'accès au DALO et nous avons préconisé la mise en place du contradictoire dans la commission de médiation dans le cadre des recours gracieux. Certains ont souhaité développer l'action des travailleurs pairs auprès des personnes sans-logement et leur assurer un statut et une juste rémunération dans le respect de la pluralité des intervenants. Il faut néanmoins bien définir ce qu'est un intervenant pair. Il a par ailleurs été noté la nécessité d'augmenter les financements du FNAVDL dans le cadre du BOP 177.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Le FNAVDL permet de financer un certain nombre de mesures d'accompagnement social vers et dans le logement tandis que le BOP 177 est le programme finançant ces mesures.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Nous avons mentionné la nécessité de soutenir les initiatives allant dans le sens de l'accompagnement social et de l'accompagnement aux droits lors des périodes de crise et au-delà.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Nous avons précisé que si l'accompagnement social communautaire et par des bénévoles était complémentaire et constituait un levier parmi d'autres, il ne devait pas remplacer l'accompagnement par des professionnels formés à cet effet.

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : J'ai souvent entendu le terme « communautaire » autour de la santé mentale et des addictions. J'ai été marquée par le fait que nous étions utilisés pour réaliser du travail collectif en faveur du dispositif.

Dominique VIRLOGEUX (personne concernée – CHRS vers l'avenir) : Il faudrait mentionner l'importance de l'accès à l'alimentation quand nous avons un logement.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Cela relève des dépenses pour le logement qui ne doivent pas excéder certains seuils pour permettre aux personnes de pouvoir assumer d'autres dépenses tout aussi essentielles.

Christine SOVRANO (partenaires sociaux – CGT) : Il faudrait définir la notion de l'accompagnement en s'appuyant sur la définition rédigée par le Haut conseil du travail. Par ailleurs, la question du numérique et de l'accès aux droits par le numérique soulève des problèmes d'accessibilité et de compétences numériques. Il faudrait renforcer l'accueil physique. Enfin, il faut vraiment réfléchir à la place de chacun (travailleurs pairs, bénévoles, etc.) pour éviter une diminution voire une suppression des professionnels. Quand un accompagnant n'est pas formé, il peut être submergé par le parcours de souffrance de la personne et s'inscrire a contrario des besoins et des aspirations de cette dernière, d'où le besoin de formation.

Alain ROUSSENNAC (partenaires sociaux – FO) : Merci pour la qualité des interventions. Je pense qu'il est utile de rappeler en introduction que le droit au logement est un droit fondamental inaliénable. Concernant l'accompagnement, FO dénonce également le choix du tout numérique car cela exclut des milliers de personnes et cela ne remplacera jamais les personnes physiques. Il s'agit d'un réel défi pour les personnes de réaliser les démarches de demande de RSA et d'aide au logement sans accompagnement. Je souhaiterais que l'avis insiste sur l'importance des travailleurs sociaux. Par ailleurs, le terme de « devoir » est choquant. Il relève de la responsabilité de l'État d'accompagner les personnes précaires.

André MARCEL (personne concernée – Les Petits Frères des Pauvres) : Il faudrait également insister sur l'importance des services administratifs qui peuvent être apportés aux personnes à la rue pour les aider dans leurs démarches.

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : La pair-aidance n'est pas encore claire. Il y a des questions de maltraitance, d'utilisation des personnes pour réaliser des besoins difficiles, ce qui peut conduire à des échecs. Je suis choquée de la manière d'utiliser les personnes.

Christine SOVRANO (partenaires sociaux – CGT) : Je rejoins Yasmina. Il va falloir clairement définir cette notion de pair-aidance. Concernant le tout numérique, le Haut conseil au travail social a proposé des médiateurs numériques pour articuler le travail des travailleurs sociaux. Le tout numérique vise aussi à supprimer des postes de travail. Il faut préciser le rôle de chacun et la manière dont se concrétise un service public.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Les collectivités ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce service public. Nous pourrions y revenir dans les groupes « accès et maintien dans le logement ». Dans le fil de discussion, Lewis HUGUET a mis un lien vers une étude sur la question du numérique.

Yasmina YOUNÈS (rapporteuse) : Pouvez-vous s'il vous plaît envoyer les comptes rendus en format papier ? Car tout le monde n'a pas accès au numérique.

Fatima GUEMIAH (CNLE) : Les comptes rendus sont envoyés en pièce jointe par email mais il est tout à fait possible de l'envoyer en version papier en effet.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Nous envoyons généralement les comptes rendus aux personnes étant intervenues en premier lieu pour leur permettre de rectifier leurs propos, puis nous envoyons la version finale à tous les participants.

Fanny KOCH-ORTEGA (CASVP) : Le CCAS de la ville de Paris a réalisé sa nuit de la solidarité il y a un mois. Le rapport sera publié cet été mais nous pouvons déjà estimer que le nombre de personnes en situation de rue à Paris a diminué de 20% par rapport à l'année passée. Cette forte baisse est à analyser en tenant compte du nombre de places d'hébergement déployées (plus 3 000 en 2020). Le nombre de 2 800 personnes en situation de rue à Paris reste malgré tout élevé.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Merci aux participants et aux intervenants.

Points divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.